la liste des propriétaires des pigeons vainqueurs.

Puisque nous parlons pigeons, annonçons que c'est dimanche 8 décembre, à trois heures qu'aura lieu à la mairie de Lille, salle des adjudications, la distribution des prix des concours de Lyon et de Dijon. Ces concours ont eu lieu le 7 juillet et le 25 août derniers ; ils étaient patronés par le gouvernement. Au concours de Lyon, le premier prix a été remporté par un pigeon appartenant à un de nos concitoyens, M. Hazebrouck. C'est encore à un Roubaisien, M. Ducatteau, que revient le premier prix du concours de Dijon.

Enfin, mentionnons la création d'une fête colombophile d'un nouveau genre qui va avoir lieu le 22 décembre à Bruxelles. Cette fête consistera en une exposition internationale de pigeons-voyageurs.

Des primes seront décernées pour les catégories suivantes : Aux pigeons bleu-uni, bleu-écaillé, rouge-écaillé, pâle ou fauve, bariolés et de nuances diverses.

Ces six catégories seront elles-mêmes subdivisées en trois sections, comportant diverses classes, savoir :

1° Les pigeons par couples. Ces pigeons doivent être mâle et femelle, parfaitement assortis, c'est-à-dire du même type et de la même nuance ; 2° les mâles ; 3° les femelles.

Il sera, en outre, décerné des diplomes d'honneur : Pour le plus beau couple de n'importe quelle couleur, pour le plus beau mâle, pour la plus belle femelle, à l'amateur qui remportera le plus grand nombre de prix.

On peut, sans imprudence, préjuger que cette fête colombophile attirera beaucoup d'amateurs et surtout beaucoup de.... pigeons !

—

M. l'inspecteur des denrées alimentaires a dressé procès verbal, ce matin, contre un boucher de Roubaix qui avait mis en vente sur la place de la Liberté, dix kilogrammes de viande jugée impropre à la consommation publique.

—

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à deux mois de prison Camille Henry arrêté, il y a quelques jours à Roubaix pour vagabondage et mendicité.

—

On nous apprend, à propos de la mort du regretté M. Longhaye, dit le *Mémorial*, qu'il est question d'une souscription pour faire exécuter son buste en marbre blanc que l'on offrirait au Musée de Lille.

—

C'est hier qu'a eu lieu à Lille, la soirée flamande organisée par les *Orphéonistes lillois* au profit de l'œuvre de la Saint-Nicolas des enfants pauvres. Cette fête a eu le plus grand succès.

—

Un nouveau journal hebdomadaire, non politique, vient de paraître à Lille. Il s'appelle *Le Petit Lillois*

—

Autre naissance dans la presse : Le *Nord-Finance* vient aussi de voir le jour à Lille.

—

Deux fraudeurs, Louis Barré et Jules Dubrulle, ont été arrêtés, hier, par la douane de Tourcoing.

Ils portaient 25 kilogrammes de poivre, et 15 kilogrammes de tabac.

—

Un cabaretier du chemin des Carliers, à Mouveaux a été victime d'un vol, il y a quelques jours.

Ce vol est heureusement peu important; il porte sur une manivelle à aiguiser qui a disparu de la cour de la maison où elle stationnait.

Valeur presque insignifiante. Voleur inconnu.

Ephémérides Roubaisiennes

—

3 DÉCEMBRE 1566. — Jean Delaoutre, dit *Grand Boucher*, de Mouveaux, est banni pour dix ans, après avoir été mis au pilori, pour avoir assisté en cotte de maille et armé d'un maillet de boucher, au prêche des sectaires, fait à Roubaix le 13 août précédent, et pour s'être trouvé au pillage des églises de Roubaix, Tourcoing, Leers et environs.

Th^re LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

—

2 DÉCEMBRE 1629. — Le Curé et les Echevins de Tourcoing sollicitent, par une longue et respectueuse lettre, Mme Isabeau du Bosquel, supérieure des Franciscaines de Comines, d'envoyer des religieuses de son monastère, à Tourcoing *«pour fonder un couvent, au lieu où d'ancienneté, il y avait un hopital.»*

La supérieure accepta la proposition; et après les formalités ecclésiastiques d'usage, consistant en un transférement d'acte d'obédience, vint elle-même s'établir à Tourcoing, avec quatre sœurs, le 12 février de l'année suivante.

La lettre dont il est question ici, nous apprend que le Doyen de Saint-Christophe, était alors, Maître André Durez, envoyé à Tourcoing trois ans auparavant. On y relève aussi les noms des principaux citoyens de la ville, signataires de la lettre : MM. Pierre Louis Lefebvre, Jacques Decourchelles, Pierre Desurmont, Gaultier Chombart, Jean Durieux.

G.B.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

—

Dans sa dernière séance, le congrès catholique de Lille a émis les vœux que nous allons indiquer :

Séance générale du 1er décembre

—

Le Congrès émet le vœu :

Que, dans les contrats, marchés, ventes de bois, entreprises de construction, les catholiques insèrent, avec une sanction pénale, une clause interdisant tout travail le dimanche.

Que, le dimanche, les catholiques s'abstiennent, à cause du scandale qui peut en résulter, du travail auquel sont condamnés des ouvriers ou serviteurs, des grandes parties de chasse et de pêche, qui occupent de longues heures dans la journée.

Que les catholiques, hors le cas de nécessité évitent de voyager le dimanche.

Que les personnes charitables, pour faciliter aux pauvres l'assistance aux offices, sans qu'ils soient obligés de payer leur chaise, distribuent des bons qu'ils se seront procurés auprès des fabriques ou de leurs fermiers.

Que le pèlerinage national se fasse à la Salette, dans le cas où le couronnement aurait lieu dans ce sanctuaire. Dans le cas où le couronnement serait ajourné, que le lieu de pèlerinage indiqué soit le Mont Saint-Michel

Que le pèlerinage régional soit fait à Notre-Dame de Loos, antique sanctuaire de la Sainte Vierge et à l'église du Sacré-Cœur, élevée à Lille, pour accomplir un vœu fait en 1870 et exaucé.

Enseignement supérieur. — Le Congrès renouvelle le vœu déjà émis et en cours d'exécution :

1. Que les membres de tous les comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'occupent activement de créer de nouvelles ressources en faveur de l'Université catholique de Lille, et que, pour arriver à ce but, ils se mettent à la disposition de comités spéciaux qui s'occuperont de la souscription ouverte pour la construction des bâtiments de l'Université.

2. Que messieurs les directeurs d'établissements catholiques d'enseignement, Messieurs les membres du clergé et MM. les membres des comités catholiques usent de toute leur influence auprès des familles pour les déterminer à envoyer leurs fils à l'Université catholique, en leur faisant comprendre qu'au triple point de vue de l'intérêt bien entendu des affaires, du développement intellectuel et des services à rendre à l'Eglise, il est essentiel que la jeunesse des classes élevées reçoivent l'enseignement supérieur.

3. Qu'une circulaire soit adressée à tous les comités catholiques et aux principaux membres du clergé de France pour les inviter à prêter leur concours à l'Université de Lille pour le recrutement des élèves de la Faculté de médecine et de la Faculté de théologie.

Enseignement secondaire. — Le Congrès renouvelle le vœu que les conseils généraux et municipaux, suivant l'exemple déjà donné dans plusieurs départements, laissent aux familles, dans l'octroi des bourses, le choix de l'établissement sur une liste dressée par les conseils eux-mêmes.

Enseignement primaire. — Le Congrès émet le vœu qu'une œuvre du Denier des Ecoles soit organisée dans la région du Nord et du Pas-de-Calais pour le maintien et le développement des écoles congréganistes d'instruction primaire.

Congrès catholique des lettres et des sciences. Académie catholique. — Le Congrès renouvelle les vœux, déjà émis et en voie d'exécution : 1° pour la tenue d'un Congrès auquel seraient conviés les savants et littérateurs catholiques de la France et des pays de langue française, pour la défense de la vérité sur le terrain des sciences et de la philosophie, de l'histoire, de la littérature et des arts ; 2° pour la fondation à Lille d'un Académie catholique pour l'avancement des lettres, sciences et arts.

Propagande. — Le Congrès considérant l'extrême utilité du colportage catholique et ses rapides succès dans les pays catholiques voisins; émet le vœu que cette œuvre, profitant des facilités de la loi actuelle, soit au plus tôt organisée en France, et particulièrement dans la région du Nord.

Le Congrès émet aussi le vœu qu'il soit formé par le Comité catholique de Lille une commission permanente, chargée : 1° de procurer partout, aux classes laborieuses, un journal quotidien, populaire et chrétien, à un sou ; 2° de procurer aux campagnes un journal hebdomadaire chrétien.

Le Congrès émet le vœu que les catholiques considèrent la presse populaire comme une œuvre de première importance réclamant d'eux des sacrifices pécuniaires; et qu'ils se fassent un devoir d'aider les bons journaux de leur circonscription en leur procurant des renseignements précis et rapides, ainsi que des annonces.

Le Congrès émet le vœu que les catholiques se préoccupent de connaître les imprimeries chrétiennes et de les favoriser par tous les moyens possibles. Il s'associe au vœu émis par les Congrès de Paris, de Soissons et le Chartres, en faveur de l'œuvre de St-Paul dont le but est d'assurer à la presse catholique la sécurité, le bon marché et la sanctification.

Art chrétien. — Le Congrès émet le vœu :

1° Que les chefs de famille soient plus sévères dans le choix des objets d'art destinés à orner leurs demeures;

2° Que tous les Comités catholiques de France donnent leur concours le plus actif à la fondation d'une société catholique des amis des arts destinée à favoriser le développement de l'art spiritualiste et chrétien

Enfin le Congrès émet le vœu :

1° Que l'exécution du chant religieux soit l'objet d'une attention particulière et que des maîtrises soient instituées et encouragées partout ou cela sera possible.

2° Que l'on recherche les moyens de favoriser le chant des offices communes dans les écoles, les établissements d'instruction, les patronages, et surtout les paroisses;

3° Que la prédominance de l'usage des morceaux en plain-chant soit fermement maintenue dans les offices publics.

Quant aux œuvres de musique sacrée, le Congrès exprime le vœu que dans l'organisation du prochain Congrès catholique de Lille, le programme propose des questions spéciales relatives aux moyens de rattacher la musique sacrée aux anciennes traditions de l'Eglise, et qu'une commission *ad hoc* soit appelée à délibérer sur cet objet.

Le congrès émet le vœu.

1° Que les œuvres de jeunesse et les patronages d'apprentis se multiplient pour maintenir les jeunes gens dans la foi et les pratiques religieuses.

2° Que des bureaux de placement, à l'initiative de celui qui fonctionne à Paris, soient établis pour mettre en rapport les ouvriers et patrons chrétiens.

3° Que des conférences publiques soient faites aux ouvriers par des orateurs catholiques.

4° Que les fêtes patronales soient ressuscitées pour faire revivre les coutumes chrétiennes.

5° Qu'une école des arts et métiers soit avec le concours des catholiques de toute la France créée le plus tôt possible à Lille.

6. Que, partout, les patrons chrétiens se réunissent, délibèrent et cherchent ensemble les meilleurs moyens d'arriver à l'amélioration morale des ateliers.

7. Que tous les industriels catholiques prêtent leur plus dévoué concours aux commissions consultatives de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Pour comprendre ce dernier vœu, il faut savoir que l'organisation centrale de l'œuvre des cercles d'ouvriers comprend un *Conseil des études*, chargé de faire des études théoriques et *trois commissions consultatives* dirigeant leurs travaux dans le sens de l'application pratique, 1° de l'industrie ; 2° des arts et métiers; 3° de l'agriculture.

Or, ces commissions se mettent en rapport avec les commissions locales, les réunions de patrons.

7. bis. Qu'avec le même concours se développent les patronages ruraux et les orphelinats agricole.

Ils me reste à faire connaître deux vœux de la commission.

L'un que des associations catholiques soient fondées dans toutes les villes de la région du Nord.

L'autre, tendant au rétablissement des tours au nom de la charité chrétienne et de la moralité chrétienne.

L'assemblée se retire profondément émue et pénétré des fortes impressions de cette mémorable journée.

Henry LE FRANC
(*Vraie France*).

—

— Une brave femme, une femme vaillante, vient de se distinguer, à Montigny, par un beau trait de courage et de dévouement.

Une maison brûlait, et dans le trouble où se trouvaient ceux qui s'efforçaient d'arrêter les progrès du feu, personne n'osait l'affronter pour aller au secours d'un enfant au berceau abandonné dans la maison.

Une femme arrive, mère de sept enfants, Marie Grimard, et au premier mot qu'elle entend du danger qui menace la petite créature, elle s'élance. Son frère veut l'arrêter, elle lui échappe et se précipite, bravant les flammes et la fumée. Elle parvint à saisir l'enfant et à le ramener sain et sauf à ses parents éplorés.

— Vendredi soir, vers 5 heures 1/2, un bateau était en détresse sur la plage ouest du port de Calais.

Aussitôt, MM. le capitaine et le lieutenant de douanes se sont transportés avec des marins sur la plage et tous les engins de sauvetage.

Trois flèches ont été lancées, une ligne est tombée sur le bateau. En même temps, le canot de sauvetage est arrivé contre son flanc, mais l'équipage n'a voulu se servir d'aucun de ces moyens et le capitaine est resté, avec tous ses hommes à son bord.

A 9 h. 1/2, à marée basse, tout l'équipage a pu mettre pied à terre et se rendre en ville.

Ce navire est le *Fanny*, capitaine Ericksen, chargée de bois d'Abo, allant à Dunkerque, 270 tonneaux. Le sinistre est attribué au vent et à la force du courant. Il ventait N. E. assez fort. Le navire d'ailleurs aucune avarie.

— Dans la nuit de vendredi, un marin nommé François Germe, âgé de 26 ans, faisant partie de l'équipage du bateau de Boulogne, le n° 1446, a été jeté à la mer par un coup de vent à quelques lieues au large de Boulogne.

Malgré tous leurs efforts, ses camarades n'ont pu réussir à le sauver.

— Le nouveau sous-préfet de Cambrai vient d'arriver dans cette ville. Il est immédiatement entré en fonctions.

Les journaux d'Arras annoncent que le musée de cette ville s'est enrichi depuis peu de temps d'une pierre tombale trouvée près des fortifications, dans les travaux nécessités par l'ouverture d'une nouvelle route.

C'est une grande dalle de 2m 45 de long, sur 2m 35 de large sur laquelle est gravée l'image d'un personnage couché, les mains jointes, sous un dais d'architecture. La figure, les mains et les ornements sont creusés sur une profondeur de 5 millimètres et devaient être ainsi accusés par un mastic d'une couleur différente de celle de la pierre.

Le nom du défunt était sans doute écrit sur ce mastic qui a complètement disparu ; il ne reste plus que ces mots qui étaient gravés sur la pierre :

« Tespassa l'an de l'incarnation MCCL et VIII le jour s. Vast. »

Le costume est celui des clercs du 13e siècle : une longue robe à manches étroites, un long manteau sans manches, à la naissance du cou les plis d'un petit capuchon sur la tête un bonnet dont les miniatures et d'autres fournissent de nombreux exemples, et qui paraît avoir été la coiffure la plus commune de clercs ; ses pieds sont chaussés dans les souliers de cette forme qui précéda la mode de la poulaine, avec un crevé sur l'empeigne; son visage est rasé, ses cheveux sont taillés à la mode adoptée par les laïques du temps de Saint-Louis, c'est-à-dire rabattus sur le front puis coupés horizontalement à son milieu, longs sur les côtés où ils atteignent au moins le bas des oreilles.

Autour de la tombe, on voit la trace de trente-huit petits écussons disposés en bordure, qui figurait sans doute les armes du défunt.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 novembre. — Natalie Verhoest, rue Bernard, cour Boyaval. — Christine Durinck, rue Bernard, 70. — Elodie Vanhaute, rue d'Italie, maison Debouvere. — Victor Vigin, rue de Lannoy, 272. — Théophile Daemers, rue de Lannoy, 52. — Théophile Bernard, rue de Lannoy, cour Boyaval, 17. — Marie Vanwynacker, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 2. — Henri Depeper, quai de Leers, 2.

Du 29. — Constant Vangœthem, rue de la Lys, 17. — Victor Dapreens, rue de la Gaîté, 8. — Justine Vandenbrussche, rue de la Guinguette, 115. — Georges Carré, boulevard de Paris. — Marie Depratre, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 12. — Gustave Burette, rue Bernard, 120.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 novembre. — Désiré Geens, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Marien, 8 mois, au Cul-de-Four, cour Goupil. — Désiré Merckaert, 2 ans, rue de Solférino. — Hector Nisse, 3 mois, rue du Pile, 153. — Elise Liagre, 39 ans, ménagère, rue d'Alma, fort Frasez, 54. — Malvina Vincent, 14 ans, bobineuse, dans le canal de Roubaix. — Gustave Vancaeneghem, 2 mois, au Cul-de-Four, maison Goupil, 2. — Agathon Devinck, 11 mois, rue Jacquart.

Du 29. — Marie Henneuse, 3 ans, rue des Fossés, fort Depretz — Philomène Carrette, 3 mois, rue Bayart. — Adelaïde Olsombre, 66 ans, cabaretière, rue de l'Epeule, 72. — Edouard Beuscart, 3 mois, rue du Pile.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 NOVEMBRE. — Henri-Joseph Destombes, Sartel.

Du 26. — Clara Nys, Sartel.

Du 27. — Pierre-Henri Schiff, rue Audenarde.

Du 29. — Clara Houtequi, rue Audenarde.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 NOVEMBRE. — Louis-Joseph Leclercq, 76 ans, 9 mois, rentier, rue du Moulin.

Du 25. — Ismérie Destombes, 1 ans, Cretinier.

Du 26. — Louis-Pierre Lepoutre, Beck.

Du 29. — Jean-Baptiste Desmulliers, 52 ans, 9 mois, tisserand. Houzarde.

MARIAGES DU 25 NOVEMBRE. — Charles-Louis Vercouter, 26 ans, tisserand, et Clémence Duhamel, 21 ans, tisserande. — Alphonse-Joseph Hubant, 27 ans, tisserand, et Charlotte Noël, 23 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Destailleur, 22 ans, tisserand, et Philomène Delbarre, 26 ans, tisserande.

Du 30. — Henri-Joseph Vancauwenberge, 25 ans, tisserand, et Philomène-Thérèse Six, 33 ans, tisserande.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 décembre. — Marie Casteele, rue de la Latte. — Félix Desrumeaux, Croix-Rouge. — Ferdinand Desrousseaux, rue de la Gare.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 décembre. — Jules Tricot, 1 an 2 mois, Chemin des Mottes. — Marie Vanantwerpen, 62 ans 9 mois, épouse de Désiré Lesaffre, Grand'Place. — Aurélie Dehant, 41 ans 5 mois, épouse de Auguste Delannoy, Blanc-Seau. Louis Tyberghien, 55 ans 11 mois, Hospice-Civil.

MARIAGE du 30 décembre. — Armand Tibergnien, employé de commerce, 29 ans, et Ernestine Maréchal, modiste, 19 ans.

ENTERREMENTS ET D'ORT. — Imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 4 décembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie LAMBERT, épouse de M. Louis DESQUIENS, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1877, à l'âge de 43 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Ainsi qu'on l'avait annoncé, hier a eu lieu à deux heures, au théâtre des Gobelins, la conférence de M. Spuller, sur Godefroy Cavaignac.

Cette conférence avait amené une foule considérable d'assistants.

La séance a été ouverte par M. Clémenceau, député, qui avait bien voulu accepter la présidence de cette réunion.

Après quelques mots d'explication sur le but de la conférence, le président a donné la parole à M. Spuller, député de la Seine.

M. Spuller a passé en revue toutes les associations dont Godefroy Cavaignac a partie, depuis la *Loge de la Vérité*, 1820, jusqu'à la *Société des droits de l'homme*, 1842.

Sa conférence a été très écoutée et très applaudie.

La séance a été terminée par M. Clémenceau qui, en quelques mots, a résumé le discours de son collègue et ami et a dit que la France, dans quelques semaines, ayant affirmé sa volonté républicaine, son premier soin devait être de rappeler dans son sein ceux qu'en ont éloignés nos récentes discordes.

Cette conclusion a été acclamée par les cris de : Vive l'amnistie ! plusieurs fois répétés.

A la sortie, une quête a été faite au profit des familles des communards.

— Le *Temps* dit qu'on a raconté avec des détails inexacts, spécialement en ce qui touche la question des lingots d'argent confiés à ce fonctionnaire par MM. de Rothschild, l'affaire du directeur de la monnaie de Bordeaux. M. de Rothschild avait envoyé, ajoute-t-il, des lingots à la monnaie de Bordeaux, comme chaque particulier a le droit de le faire d'après la loi, pour faire transformer ces lingots en espèces. Le directeur M. Delebecque, avait comme d'usage, remis en échange de ces lingots des bons de monnaie qui venaient en échéance le 1er décembre courant. Il y a quelques jours M. Delebecque prévenait M. de Rothschild qu'il ne pouvait pas livrer les espèces à cette date par suite d'embarras personnels ; en même temps le trésor apprenait que des lingots déposés à la monnaie de Bordeaux avaient subi des altérations. Un inspecteur des finances aussitôt envoyé par le Trésor, constata que les lingots d'argent avaient été remplacés par des lingots de cuivre. Sur le rapport de cet agent, M. le ministre donna l'ordre de procéder à l'arrestation de M. Delebecque. Voilà en résumé la vérité sur cette affaire criminelle, où le mot de litige a été prononcé à tort.

— Les journaux radicaux ont fait grand bruit ces jours-ci à propos de l'enterrement civil, à Saint-Etienne, de M. Rochette, ex-capitaine de la garde nationale au 25 mars, ex-membre influent du club de la Vierge après le 4 Septembre, et ex-intéressé dans les débats de la cour d'assises de Riom.

Or, voici ce que nous trouvons dans le *Moniteur de la Loire* à ce propos :

» M. Rochette a été enterré civilement grâce à des manœuvres inqualifiables de la dernière heure malgré le désir formel de son très honorable frère, à la suite d'une captation dont un autre membre de sa famille a été victime, et en dépit de la volonté expresse du défunt lui-même.

» Si le citoyen Vaillant, solidaire et couvreur, veut que nous mettions les points sur les *i*, nous sommes prêts à les y mettre.

» Il s'est passé devant la maison mortuaire, au moment où l'enlèvement du corps a eu lieu, une scène scandaleuse qui a été un outrage à la liberté de conscience et un attentat flagrant aux derniers vœux d'un mourant.

» Il n'y a donc pas de loi qui protége contre de pareilles violences la mémoire d'un citoyen libre ? Et peut-il être permis au premier étranger venu de s'emparer du cadavre d'un chrétien pour en faire l'objet d'une manifestation impie ?

» Nous affirmons, de la manière la plus absolue et en défiant tout démenti, que M. Rochette a accepté le ministère d'un prêtre de sa paroisse, qu'il a été administré et qu'il est décédé en catholique repentant.

» Nous ajoutons que les obsèques religieuses avaient été commandées à Sainte-Marie pour le samedi, dix heures du matin, d'après le désir de tous les parents *sans exception*, et que, si contre ordre a été donné plus tard, ç'a été à la suite d'une pression dont certain document, signé *Vaillant*, porte la trace irrécusable.

» La signification qu'on a donnée aux funérailles de M. Rochette a donc été un mensonge que nous dénonçons à l'indignation de tous les honnêtes gens et de tous les hommes de cœur. »

L'indignation du *Moniteur de la Loire* est des plus légitimes et nous nous y associons; mais faut-il s'étonner de ces agissements ? Les radicaux ne nous ont ils pas habitués à la violation de la conscience comme à la violation de la loi ?

— Une grève assez singulière s'est déclarée à Bombay, à cause de l'imposition d'une nouvelle taxe : ce sont les barbiers qui ont déposé leurs rasoirs.

Une députation de deux cents de ces utiles industriels s'est rendue au palais du Gouvernement pour exposer les griefs de la corporation. On leur a déclaré que la taxe frappait toutes les industries et non la leur seulement, ce qui a paru tempérer leur mécontement.

Mais, le surlendemain, dix-sept d'entre eux comparaissaient devant le premier magistrat pour rassemblement illégal sur la voie publique. Ces irascibles barbiers avaient poursuivi un de leurs confrères qui s'en allait subrepticement raser un grand seigneur hindou, et l'avaient menacé de le rouer de coups et de le chasser de leur caste s'il accomplissait son dessein. Conclusion : une série de condamnations à six semainns et a un mois de prison.

— Un fratricide vient d'être commis à Gennevilliers. Samedi soir, les frères Buquet journaliers, après avoir terminé leur travail et avoir reçu leur paie, burent outre mesure, jouèrent et finirent par se battre.

Le plus jeune des deux frères sortit de sa poche un couteau et le plongea dans la région du cœur de l'aîné, qui est marié et père de famille son état est aujourd'hui désespéré. L'assassin s'est laissé emmener sans opposer la moindre résistance ; il paraissait du reste n'avoir pas conscience de l'horrible crime qu'il venait de commettre. Il a été écroué au dépôt.

— On écrit d'Amicourt au *Courrier des Ardennes* :

«L'église de cette commune vient d'être le théâtre d'un bien douloureux évènement. Mardi dernier, une noce était réunie au pied des autels, celle du jeune Caillet, de Carmage, qui épousait une jeune fille d'Amicourt. Tout le monde, au sortir de la mairie, s'était rendu gaiement à l'église. L'office commence et se continue au milieu du recueillement des assistants sans que rien absolument ne fasse pressentir le malheur qui devait arriver. On était à l'offrande. La mère du marié précédait les invités. En retournant à son banc, elle éprouve comme un éblouissement, chancelle et tombe pour ne plus se relever. Elle était morte. Qu'en juge du désespoir de la famille, de l'émotion des assistants, à ce spectacle inattendu de la mort éclatant subitement au milieu d'une cérémonie religieuse commencée sous les plus heureux auspices et finissant dans les sanglots et dans les larmes. »

— Dimanche, une nouvelle bombe a éclaté dans l'escalier du *Club libéral* pendant que M. Tisza donnait communication d'un rapport important aux membres du parti libéral.

— Qui l'eût cru ?

La chaste, la prude, l'innocente Allemagne n'est ni innocente, ni prude, ni chaste.

D'un rapport fait par le ministre de l'intérieur de l'empire, il ressort que dans aucun pays de l'Europe, « même en France » (*sic*), la vente des livres, des gravures et des photographies obscènes n'a atteint de telles proportions.

Des mesures vont être prises pour arrêter ce genre de commerce, pour lequel les Allemands ont les plus grandes dispositions.

— Les journaux de l'Aude racontent un accident de chasse qui a failli entraîner la perte d'un jeune officier appartenant à l'une des plus honorables familles de Carcassonne.

M. Joseph Marty, élève sortant de l'Ecole polytechnique avec le titre d'ingénieur hydrographe de la marine, était allé faire, mercredi matin, une partie de chasse avec son frère et plusieurs autres personnes, parmi lesquelles se trouvait M. Bary fils. Ces jeunes gens furetaient une garenne. Chacun était posté. Tout à coup, M. Marty fit signe à M. Bary qu'un lapin allait sortir. Ce dernier s'élança pour se mettre en position; mais, dans sa précipitation son fusil s'accrocha par la gâchette à sa chaîne de montre, et le coup partit allant frapper au côté droit le jeune officier qui tomba inanimé en jetant un grand cri.

L'auteur involontaire de ce malheureux accident fut si impressionné que, saisissant de nouveau son fusil, il se préparait à le charger pour attenter à ses jours, quand fort heureusement un des chasseurs, que le bruit avait attiré, le mit dans l'impossibilité d'exécuter son funeste projet. Les secours furent promptement organisés; on transporta le blessé dans la métairie voisine, et un exprès partit immédiatement, à la recherche d'un médecin.

L'état du blessé était fort grave. Quelques grains de plomb avait atteint le poumon. Néanmoins on espère la guérison.

La plus grande vogue est depuis longtemps acquise aux confections de chemises de l'ancienne Maison de la Fileuse d'Artois, à Lille. (*Voir aux annonces*).

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — **Grand assortiment de boîtes.** — Boîtes à gants, plateaux en laque-cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Spécialité de fourrures

Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

Ingénieurs

V. DUBREUIL, ingérieur, instalations mécaniques, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 2 h. a 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35, (lundi et mercredi exceptés).

VARIÉTÉS

ORLEANS ET BOURBONS
AU COLLÈGE.

—

Vers 1840, le collège Henri IV avait atteint son apogée ; les écussons des prix d'honneur appendus aux murailles du parloir l'attesteraient au besoin. Si Henri IV cédait le pas à son confrère Louis-le-Grand pour le nombre de nominations au concours général, il occupait à coup sûr le premier rang parmi les collèges royaux, par le mérite de son personnel enseignant et dirigeant, par le choix de ses élèves et par le bon esprit de tous. De plus, la situation topographique du local, construit au haut de la Montagne Sainte-Geneviève ; l'aménagement bien compris et confortable de l'intérieur... tout contribuait à faire de ce collège un établissement hors ligne.

Au temps où je vins m'asseoir sur les bancs du collège Henri IV, le duc d'Aumale entrait en rhétorique, et le duc de Montpensier en *troisième*. Tous les jours de classe, une voiture du château amenait, dès le matin, au collège, les jeunes princes, ainsi que leurs précepteurs, MM. Cuvillier-Fleury et de Latour ; et revenait les prendre, le soir vers six heures, pour les reconduire aux Tuileries. Trois jours consécutifs pourtant, la voiture ne vint pas, et les princes durent coucher à Henri IV ; il y avait eu du bruit dans la rue... une émeute paraissait imminente ; c'était, s'il m'en souvient bien, lors de la prise d'armes de Barbès.

Les princes d'Orléans occupaient un appartement dans l'aile habitée par le proviseur, et, comme ils prenaient au collège leur repas de midi, il y avait à cet effet un service composé d'un chef de cuisine avec son marmiton, et de deux valets de chambre. Le duc d'Aumale et le duc de Montpensier assistaient aux classes au milieu de nous ; ici plus de titres, plus d'étiquette, le fils du bourgeois tutoyait le fils du roi, et échangeait avec lui de cordiales poignées de mains, ou.... des horions. Entre les cours les princes travaillaient chez eux avec leurs précepteurs et prenaient la grande récréation de midi, sur une vaste terrasse qui n'était hantée, par les autres élèves, que les jours de gymnastique. Dix ou douze camarades venaient chaque jour partager leurs jeux; c'est là que se cimentèrent de solides affections et de chauds dévouements, qui ne se démentirent jamais durant les mauvais jours. Il y avait deux classes d'invités : les *habitués*, choisis parmi les meilleurs élèves, et ceux qui n'étaient conviés qu'exceptionnellement à venir s'asseoir à la table des princes. C'était pour ces derniers, je me le rappelle, une bien grosse affaire ; on se saturait la tête d'huile antique, on se faisait une raie irréprochable... nous avions encore tous nos cheveux en ce temps-là; puis, au moyen d'ingénieux sous-pieds, on cherchait à dissimuler de son mieux les traditionnels bas bleus.

Les rapports des jeunes princes avec leurs précepteurs étaient pleins d'urbanité, charmants à voir ; ce qui n'excluait pas parfois de petites luttes toujours fort courtoises. S'il arrivait à M Cuvillier-Fleury de se montrer un peu acerbe ou agressif, la riposte ne se faisait pas attendre; de là des discussions où les traits heureux, les mots piquants se croisaient, s'entrechoquaient, et pétillaient comme le contenu d'une bouteille de champagne : c'était vif, c'était gai, c'était français.

Du côté du duc de Montpensier, la soumission était plus grande ; d'abord l'élève était plus jeune, et peut-être aussi le précepteur, M. Antoine de Latour se montrait-il moins absolu dans ses exigences. Toutefois et quelque léger que fut le joug, le jeune duc prenait en secret sa revanche : témoin de